

EXPEDITION

## PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE DIX-NEUF AVRIL.

### **A la requête du :**

Syndicat des copropriétaires de LA RESIDENCE DU MIDI sise 2-18, rue Louis Marchandise et 25-29, rue Camille Blanc à VITRY-SUR-SEINE (94), représenté par son syndic la société TIFFEN COGE, dont le siège social est 15, rue de la Faisanderie, à PARIS 16<sup>ème</sup>, pour lequel domicile est élu au cabinet de la SARL MANEO AVOCATS, domiciliée 40, rue Joseph Gaillard à VINCENNES (94)

### **Agissant en vertu de :**

Un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de CRETEIL en date du 11 mai 2021 ;

Un jugement rendu par le Tribunal d'Instance d'IVRY-SUR-SEINE en date du 18 mai 2018 ;

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 24 mars 2022 ;

***Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,***

Me suis transporté ce jour, à 15 heures, à VITRY-SUR-SEINE (94), 14, rue Louis Marchandise, assisté d'un serrurier et d'un expert chargé de procéder aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien, à l'effet de procéder à la description des biens appartenant à et formant :

- Lot n° 15 : au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment 2, un appartement ;

- Lot n° 468 : au deuxième sous-sol du bâtiment 7, un parking ;
- Lot n° 651 : au deuxième sous-sol du bâtiment 7, une cave portant le n° 177.

A l'adresse indiquée, il existe un ensemble de bâtiments à usage d'habitation.

Je me transporte dans le bâtiment B au 2<sup>ème</sup> étage, appartement 12.

Après avoir frappé à la porte, personne ne répondant à mes appels, j'ai fait procéder à l'ouverture forcée de la porte en présence de deux témoins.

Cette ouverture réalisée, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate que les lieux sont manifestement occupés par \_\_\_\_\_, propriétaire.

Ils se composent de :

Une entrée dont le sol est recouvert de dalles de PVC.

Dans l'entrée à droite, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est recouvert de dalles de PVC, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau.

Dans l'entrée porte face, une cuisine dont le sol est recouvert de dalles de PVC, équipée d'un évier et qui prend jour par une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Dans l'entrée à gauche, une salle de séjour dont le sol est recouvert de dalles de PVC, qui prend jour par une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Attenant au salon, un dégagement dont le sol est recouvert de dalles de PVC, équipé de placards.

Dans le dégagement à gauche, une salle de bains dont le sol est recouvert de dalles de PVC, équipée d'un meuble vasque et d'une douchière carrelée.

Dans le dégagement à droite, une chambre à coucher dont le sol est recouvert de dalles de PVC et qui prend jour par une fenêtre.

Dans le dégagement porte face, une chambre à coucher dont le sol est recouvert de dalles de PVC, équipée de placards et qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble des lieux est en mauvais état d'entretien.

Durant mes opérations il a été procédé aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

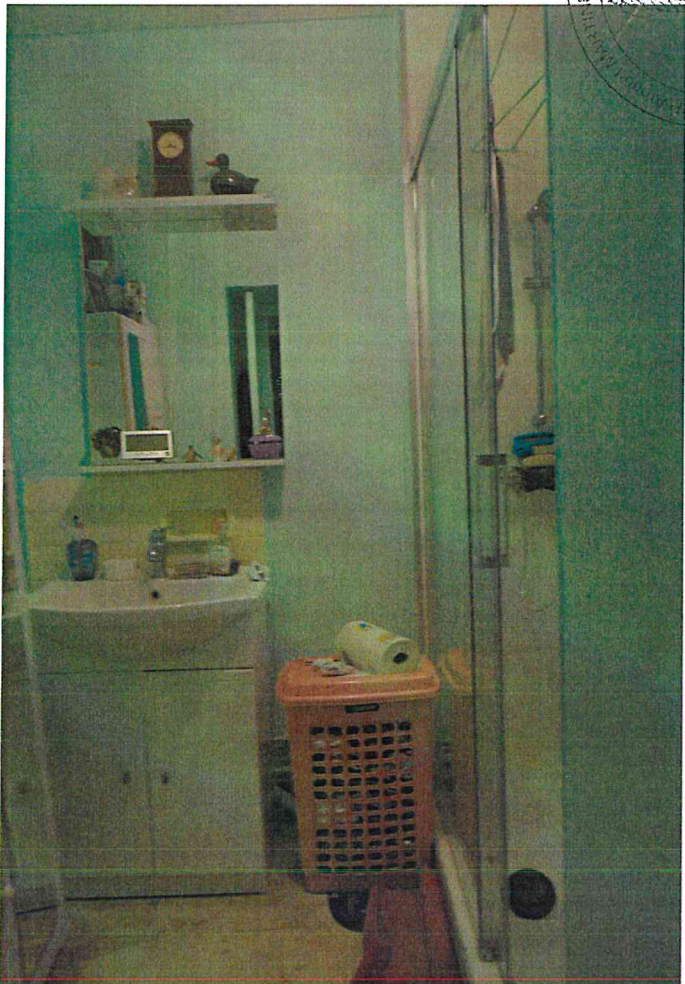
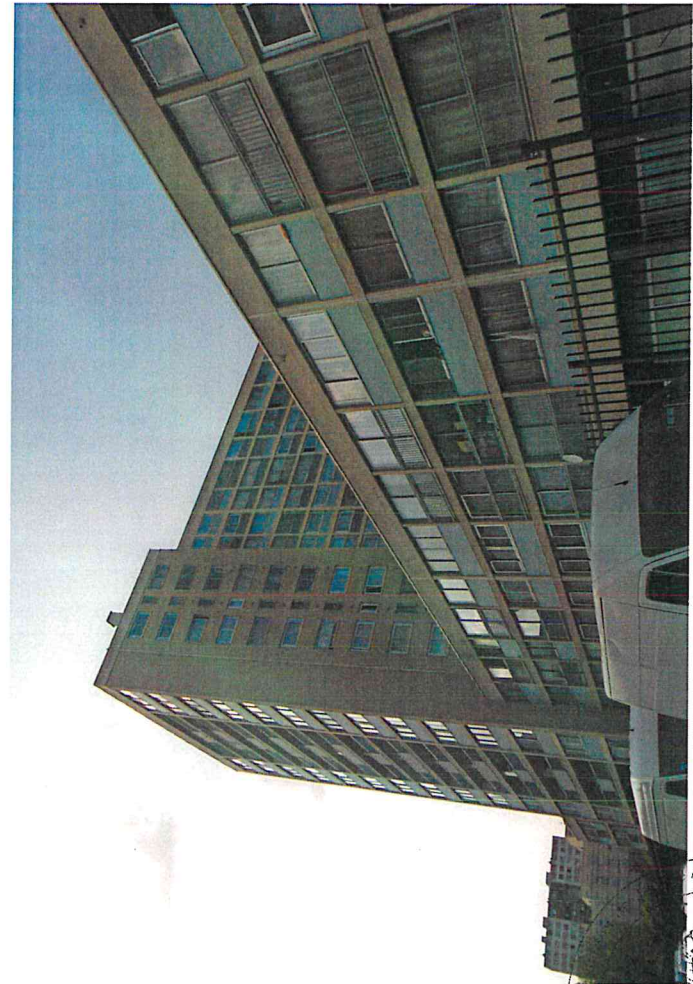
Ces opérations se sont terminées à 17 heures et j'ai fait refermer la porte.

*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

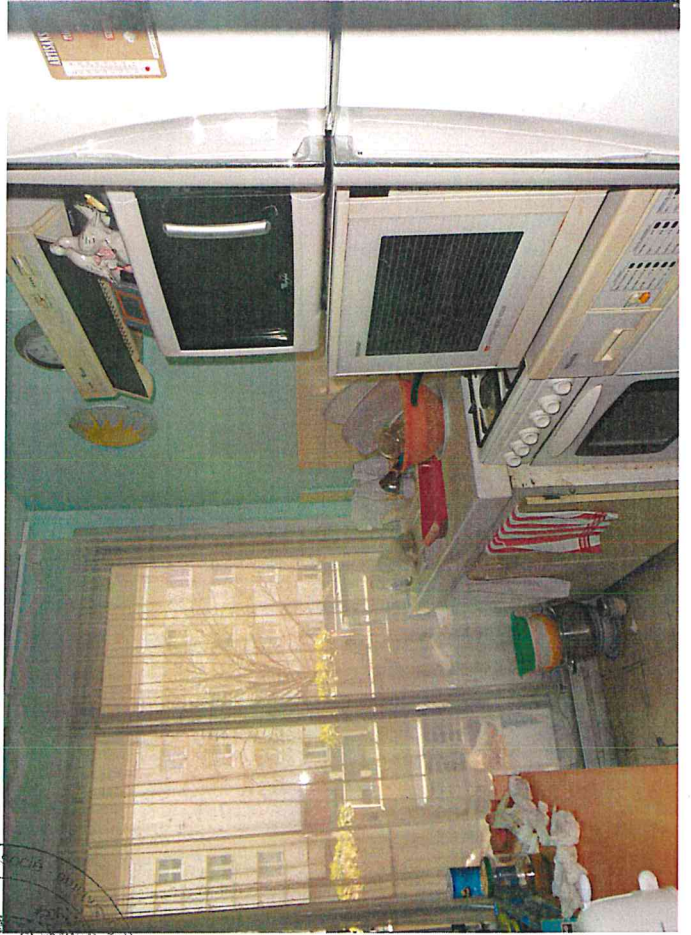
**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

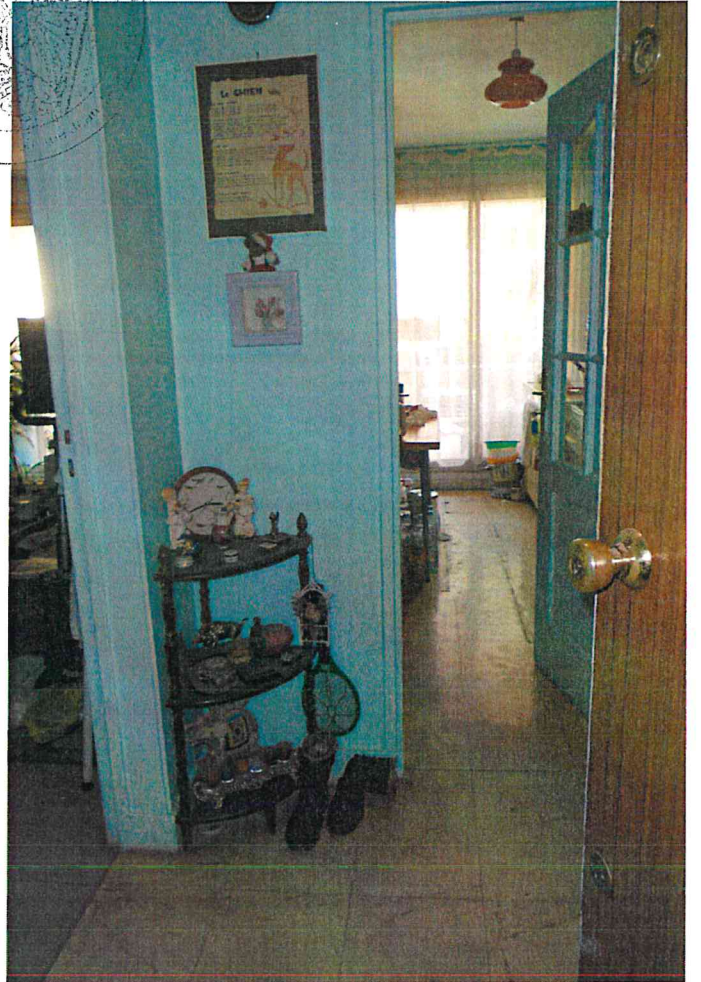




Asse  
LEZ -  
DS - SC  
190



Municipal Justice Association  
1911



Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du 19/04/2022 .....

